

POLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE

DIRECTION ENFANCE FAMILLE

SERVICE ADOPTION ET ACCES AUX
DONNEES PERSONNELLES

Affaire suivie par

S. MERPAUT - S. THOMAS

Tél. : 02 99 02 38 71

Mail : adoption@ille-et-vilaine.fr

ARRÊTÉ

Portant nomination des correspondants du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles dans le département d'Ille-et-Vilaine

Le Président du Conseil départemental,

VU les articles L. 226-6, L. 223-7 et R. 147-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU l'organisation au sein du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine des services de la Direction
Enfance Famille ;

ARRETE

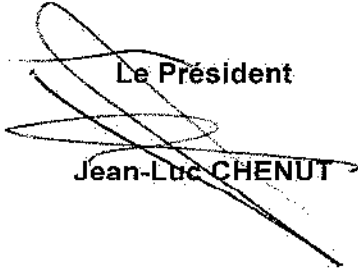
Article 1 : Au sein du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, les correspondants du Conseil
national pour l'accès aux origines personnelles sont :

- pour l'exercice des mandats et les relations avec le Conseil national pour l'accès aux
origines personnelles :
 - o Sylvaine MERPAUT
 - o Cécile JANVIER
- pour l'accompagnement des femmes, le recueil d'enfant.s, et la signature de procès-
verbaux de recueil et de remise d'enfant :
 - o Sylvaine MERPAUT
 - o Clara GARRIGOU
 - o Dr Anne CHARTIER

Article 2 : Le **SAFED** (*service d'accompagnement des femmes enceintes en difficulté*) est en charge de
l'accompagnement des femmes souhaitant accoucher dans le secret et du suivi
médico-social et psychologique après la remise de l'enfant.

Article 3 : Le Directeur général des services départementaux, la Directrice générale du pôle
égalité éducation citoyenneté, la Directrice enfance famille, sont chargés de l'exécution
du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés, transmis en Préfecture, et publié sur
le site internet du Département.

Fait à Rennes, le 03 JUL. 2025

Le Président

Jean-Luc CHENUT